

Yverdon-les-Bains, 14 juillet 2014

Recommandé avec accusé de réception
Ministère Public de la Confédération
Avenue des Bergières 42
Case postale
CH-1000 Lausanne 22

**Certains liens de cette plainte ne sont plus valables.
Une mise à jour est en ligne sur le lien :**

https://swisscorruption.info/giroud-vins/#2014-07-14_mpc-plainte



**Affaire Dominique GIROUD – GIROUD Vins SA et Consorts
Escroquerie des royalties Joseph FERRAYE dont je suis détenteur à 50 %
Plainte pénale pour Crime en bande organisée – Blanchiment d’argent
Réserves civiles contre la Suisse, les Cantons et personnes individuelles concernées.**

Madame, Monsieur,

L’affaire Dominique GIROUD défraye la chronique depuis des semaines et par la relaxation des principaux protagonistes, force est de constater que le Ministère Public de Genève s’est fait complice des crimes commis. Manifestement, **aucun Magistrat ne veut poser la question : d’où vient l’argent de Dominique GIROUD ? La réponse est donnée ci-après.**

Il n’y a rien d’étonnant à ce que le MP genevois ait libéré les prévenus, puisque c’est à Genève que les centaines de milliards provenant des royalties sur les brevets d’extinction et de blocage des puits de pétrole au KOWEIT en 1991, puis de la vente des systèmes à tous les pays producteurs de pétrole, ont été escroqués et libérés par Bernard BERTOSSA. Les fonds ont ensuite été détournés grâce aux banques suisses et leur secret bancaire, et ces fonds sont aujourd’hui encore en cours de blanchiment.

Est-il utile de rappeler que l’escroquerie et le blanchiment sont des **crimes poursuivis d’office**, au même titre que le crime organisé en bande ? En refusant toute enquête sur ces crimes jusqu’à ce jour, **la responsabilité de la Suisse, du MPC et des Cantons** qui ont été concernés, **a été lourdement engagée.**

Dans un premier temps, les royalties avaient été escroquées par les six associés de Joseph FERRAYE et par des membres du Gouvernement français sous la présidence de François MITTERRAND. Etaient alors impliqués à l’époque outre le Président François MITTERRAND, Dominique STRAUS-KAHN Ministre responsable de l’INPI et de la protection des brevets, Jacques CHIRAC, Nicolas SARKOZY, Charles PASQUA, Dominique de VILLEPIN, Laurent FABIUS, Michel ROCARD, Edith CRESSON, **Michel SAPIN**, Ségolène ROYAL, etc.

C’est sur plainte du 29 janvier 1996 des avocats de Joseph FERRAYE, Me Marc BONNANT et Me Dominique WARLUZEL, que la totalité des royalties avait été mise sous séquestre. Un séquestre levé par la suite par le procureur genevois Bernard BERTOSSA, au profit de ceux qui sont devenus ses complices. Il est inutile de préciser qu’aujourd’hui c’est son fils Yves BERTOSSA qui reste garant du secret qui pourrait faire inculper son père et mettre en lumière la responsabilité des Autorités genevoises puisque le Conseil d’Etat était également impliqué.

Parenthèse

Je fais ici une brève parenthèse pour rappeler la visite de **Michel SAPIN**, Ministre des Finances de François HOLLANDE à la Conseillère fédérale Evelyne WIDMER-SCHLUMPF le 24 juin 2014. De même que la convocation des banquiers suisses à Paris, la veille de la visite précitée, rencontres qui ne sont pas étrangères au blanchiment des royalties FERRAYE.

Parler d'évasion fiscale n'est qu'un leurre. **Michel SAPIN** était déjà Ministre des finances lors du premier détournement des fonds en 1992, sous la direction du Premier Ministre BEREGOVOY. Pierre BEREGOVOY avait fait une intervention musclée au Parlement français en 1992, pour déclarer qu'il allait s'occuper de la corruption et qu'il « *détenait une liste de personnalités dont il pourrait éventuellement parler en assemblée* »... Colère et hurlements dans la salle, sortie de l'hémicycle, etc. On entend alors le Député André SANTINI scander « rendez-nous CRESSON » et Nicolas SARKOZY prétendre que cette attitude n'est pas acceptable ». Le 7 avril 1994, Pierre BEREGOVOY était « suicidé » dans des circonstances qui ne laissent planer aucun doute sur son assassinat.

Michel SAPIN a donc trempé dès la première heure dans l'escroquerie des royalties FERRAYÉ et c'est en connaissance de cause qu'il peut **faire chanter le Gouvernement Suisse** et le monde financier Suisse, puisque c'est au travers des banques suisses qu'en grande majorité, les fonds escroqués ont transité. Pour **Michel SAPIN**, Mme WIDMER-SCHLUMPF était donc une partenaire de dialogue idéale au vu de son parcours professionnel, puisqu'elle a siégé au Conseil de la Banque Nationale suisse. Elle a donc elle aussi été au cœur du blanchiment et elle sait quelles conséquences des révélations sur cette escroquerie cautionnée par l'Etat pourraient avoir. Que dire également de préciser l'implication de la FINMA sensée dénoncer les crimes bancaires et qui au contraire garanti l'impunité des membres du crime organisé, en discréditant ainsi tout le système financier suisse. Des révélations publiques seraient tout bonnement la fin de la place financière suisse et une crise plus grave encore que la Grande Dépression de 1929.

Déclarer à l'issue des entretiens **SAPIN – WIDMER-SCHLUMPF** que de prétendus accords auraient découlé de ces rencontres et donneraient satisfaction à toutes les parties, n'est que tromperie. Dans les faits, **Michel SAPIN a été un excellent Maître chanteur** qui a su mettre à terre ses « partenaires » du crime organisé, sachant que lui-même était au premier plan de ce crime, bien avant nos « Ministres ». Mais lui peut prouver l'implication des banques suisses et du Gouvernement Suisse, alors qu'à l'inverse, ça va être beaucoup plus difficile... C'est déjà ainsi qu'avaient pratiqué BONNANT et WARLUZEL avec les associés de Joseph FERRAYÉ pour obtenir le séquestre de leurs fonds escroqués. Et aucun escroc n'avait protesté, trop content de ne pas être dénoncé à la Justice. Le même schéma se reproduit aujourd'hui avec **nos autorités corrompues** qui se mettent à genou devant le chantage !

Dans cette affaire où tous ont beaucoup trop à perdre si les faits viennent à être mis à la connaissance du Public, où tous se sont faits corrompre à un moment donné, force est de constater que **le chantage des Gouvernements** profite au plus fort d'entre eux.

Fin de la parenthèse.

Rappelons que c'est alors qu'elle était Premier Ministre, qu'Edith CRESSON a recommandé les systèmes FERRAYÉ au KOWEIT dans une lettre du 5 juin 1991 (Mémoire page 59) adressée à Jean-Michel BAROCHE responsable des négociations avec le KOWEIT. C'est ensuite Dominique STRAUSS-KAHN à la tête de l'INPI, qui avait la responsabilité des brevets et les a libérés. Les brevets ont été négociés à l'insu de l'inventeur Joseph FERRAYÉ et **tous les fonds encaissés ont transité par les banques suisses** au profit des premiers escrocs dont de nombreux membres du Gouvernement français, pour lesquels travaillait Alfred SIRVEN à Genève. Voir aussi les implications d'Eric de LAVANDEYRA dans le fichier « Luc ARGAND ».

Le dernier puits en feu au KOWEIT, a été éteint le 5 novembre 1991. Les 100 milliards de dollars versés par le KOWEIT sont donc probablement parvenus dans les banques suisses avant la fin 1991. Quant à la vente des systèmes, elle a eu lieu lors de la Foire spécialisée organisée dans le cadre de la FRENCH TRADE WEEK à KOWEIT City du 23 au 29 novembre 1991. Les Systèmes ont également été présentés à la Foire de RIO de JANEIRO.

Il faut savoir qu'au départ, Joseph FERRAYÉ avait proposé ses systèmes au KOWEIT pour un prix de \$ 30 millions par puits à éteindre et bloquer. 1164 puits étaient alors en feu au KOWEIT. RED ADAIR, le spécialiste US des extinctions, facturait quant à lui près de \$ 90 millions par puits et son système nécessitait 6 mois de travail pour un seul puits, alors qu'avec le système FERRAYÉ 1 heure suffisait. C'est pour cette raison que RED ADAIR avait déclaré qu'il faudrait entre 8 et 12 ans pour éteindre la totalité des puits et qu'en définitive 3 mois ont suffi...5'000'000 de barils brûlaient tous les jours et 5'000 tonnes de suies se répandaient dans l'atmosphère chaque 24 heures.

Ces quelques explications nous permettent de comprendre comment le Gouvernement français a négocié les prix de vente des systèmes avec le KOWEIT et c'est ainsi que Joseph FERRAYÉ a appris que son offre avait été multipliée par 2.6. L'argumentation a été non seulement la rapidité d'exécution pour le même prix que RED ADAIR, mais au surplus, le puits pouvait tout de suite être remis en activité, alors qu'avec le système à la dynamite, un nouveau forage de 6 mois était nécessaire. 12 mois de perte de production à raison de 5'000'000 de barils/jour, justifiait l'option de la solution FERRAYÉ par rapport aux autres solutions proposées. A quoi il faut ajouter encore la perte du pétrole qui aurait brûlé durant 8 à 12 ans.

Quant à la vente des systèmes, selon les révélations de Daniel LEVAVASSEUR, elle aurait été conclue à l'unité selon l'offre FERRAYÉ de \$ 30 million par puits existant. Sachant que plus de 120'000.- puits étaient en production à ce moment-là, la vente des brevets aurait rapporté \$ 3'600 milliards. Pour la petite histoire, **Daniel LEVAVASSEUR** – ex Agent des Services de Renseignements français établi à son compte qui **avait retrouvé et fait séquestrer les fonds escroqués** – a été « suicidé » le matin même où il devait retrouver Joseph FERRAYÉ pour lui remettre toutes les pièces bancaires de l'escroquerie...

Du 21 décembre 1995 au 18 janvier 1996, le Notaire Pierre MOTTU de Genève a rédigé les conventions 2^e version en faveur de BCS Finance, société d'André SANCHEZ à Morges, qui était chargée de rapatrier les royalties saisies après la première escroquerie par les associés de Joseph FERRAYÉ et les membres du Gouvernement français. www.burdet.info : Appendice 13 point 28 ou CD Mémoire page 181.

Le 29 janvier 1996, Joseph FERRAYÉ déposait sa plainte pénale rédigée par Me Marc BONNANT et Me Dominique WARLUZEL. A cette date-là, les deux avocats n'étaient pas encore corrompus.

Le 9 février 1996 à 09.00 H, Me Marc BONNANT a déclaré à Joseph FERRAYÉ : « J'ai une bonne nouvelle, tous vos adversaires sont piégés. On peut considérer que l'affaire est résolue ». A 11.00 H il précisait : « Ils sont tous dans la souricière, ils ne peuvent plus faire du mal et s'ils essaient de toucher à un centime, ils seront arrêtés. S'ils viennent en Suisse, ils seront aussi arrêtés. C'est hallucinant ! ».

Le 10 février 1996, Ahmad AL SABAH (Prince du KOWEIT) a prié FERRAYE de partir à Londres signer de nouveaux accords avec la garantie de l'Etat du KOWEIT, à condition de retirer sa plainte suisse. (Déclarations enregistrées). BONNANT a toujours refusé catégoriquement de suivre cette demande, car il prétendait vouloir les faire venir en Suisse pour les arrêter. En réalité il avait déjà été corrompu par la partie adverse.

A partir de ce jour-là, BONNANT tel un chien affamé, rencontrait les escrocs à Nice, Cannes, Paris, Bellegarde, sans accepter que FERRAYE ne l'accompagne... ! Vers le 12 février 1996, MOTTU et BRUPPACHER ont déclaré à FERRAYE, littéralement : « Vous avez déposé la plainte contre nous, nous allons greffer quelqu'un sur l'affaire et vous n'allez plus trouver un centime ».

Le 14 février 1996, LEVAVASSEUR, a aussi déclaré dans le même sens à FERRAYE, littéralement : « Ils vont greffer quelqu'un sur l'affaire, vous n'allez plus trouver un centime et ils vont acheter tous vos avocats successifs jusqu'à votre épuisement ».

La succession des événements cités plus haut démontre que la menace de MOTTU, BRUPPACHER et LEVAVASSEUR, consistant à « acheter tous vos avocats et greffer quelqu'un sur l'affaire », a été élaborée par les deux groupes réunis des anciens et nouveaux conseils de FERRAYE.

Tout ceci, bien entendu avec la complicité du Ministère Public genevois que BONNANT et WARLUZEL avaient ralliés. Détails pages 21 ss du Mémoire de l'Affaire FERRAYÉ.

Il y a lieu d'être attentif aux points 30 ss du mémoire, qui se rapportent aux menaces faites par les avocats de FERRAYÉ et décrites plus haut. Jean-Marie GHISLAIN, administrateur des sociétés WILDROSE et EVERTON, mises en place par Ernst & Young pour l'escroquerie, serait apparu dans le réseau de blanchiment appartenant à Oussama BEN LADEN. Cette confirmation a été faite par William WEBSTER ancien chef de la CIA, à Tullio PONZI un ami de Joseph FERRAYÉ. Il était question aussi de la BCCI, une banque alliée au terrorisme, avec laquelle collaborait UBS.

Ce n'est pas pour rien que le crime organisé a très tôt pris le contrôle des Médias pour garantir la désinformation publique sur les révélations qui pouvaient être faites par Joseph FERRAYÉ concernant l'escroquerie dont il était victime. Le point 42 du mémoire est révélateur sur cette situation.

Fin juin 2001, Me André CLERC de Fribourg a succédé à Jacques BARILLON. Le 20 février 2004, conscient que CLERC lui aussi le trahissait, Joseph FERRAYÉ a rédigé lui-même une mise en demeure au Parquet genevois. Cette mise en demeure a fait paniquer CLERC qui a voulu temporiser la situation dans un courrier du 4 mars 2004, en confirmant les déclarations faites par la juge JUNOD lors d'une audience du 26 août 2002 (Mémoire pièce 59 sur www.burdet.info). Me CLERC a réitéré sa confirmation en date du 6 août 2004 (Mémoire pièce 60 sur www.burdet.info). CLERC avait toujours refusé de confirmer les déclarations de JUNOD, avant la mise en demeure de FERRAYÉ.

Il est question dans ces courriers, d'une confirmation de la Juge **Christine JUNOD**, qu'elle **détenait** dans son dossier en date du 26 août 2002, **des pièces bancaires** en relation avec les royalties FERRAYÉ, **pour quelque 24 milliards de dollars**, pièces qui lui avaient été remises par Daniel LEVAVASSEUR le 24 novembre 1999.

La position de Daniel LEVAVASSEUR a été ambiguë à plusieurs reprises. Il était un membre actif du RPR et à ce titre ne voulait pas compromettre le Gouvernement français. Il était également fidèle aux préceptes qui avaient été les siens lors de son activité aux Renseignements Généraux français. Cependant, il a toujours estimé que Joseph FERRAYÉ devait bénéficier des royalties sur ses brevets et pour cela s'est souvent opposé à son Gouvernement et aux escrocs qui avaient dépouillé l'Inventeur pour qu'au moins les conventions signées et pour lesquelles il avait œuvré soient respectées.

Cette « solidarité » exigée par FERRAYE dans le mandat, LEVAVASSEUR ne l'a pas trahie. Contre l'obstination de la **tête du complot**, BERTOSSA, KASPER-ANSERMET, BONNANT, WARLUZEL, MOTTU et BRUPPACHER, qui ne voulaient pas accorder un dollar à FERRAYE, LEVAVASSEUR a voulu renverser la situation.

Il a convoqué FERRAYE, le 23 août 2002, pour lui remettre les documents bancaires déjà transmis à JUNOD le 24 novembre 1999 lors de son audition voir ci-dessus. Lors de leur entretien du 23 août 2002 à l'aéroport de Nice, FERRAYE a signalé à LEVAVASSEUR qu'il était content de pouvoir disposer de ces documents, car il avait une audition chez JUNOD agendée au 26 août 2002.

Cette déclaration a alerté LEVAVASSEUR qui a dit à FERRAYE : *« C'est pas la peine que je vous les donne maintenant, dites à Christine JUNOD que je lui ai remis à elle ces mêmes documents lors de mon audition du 24 novembre 1999. Je veux voir quelle sera sa réaction et croyez moi c'est mieux pour vous »*.

LEVAVASSEUR a voulu ainsi protéger FERRAYE contre un danger d'assassinat. Constant dans sa solidarité envers FERRAYE, LEVAVASSEUR a fait les pressions nécessaires sur JUNOD et ST-HILAIRE à la fois. L'obstination de LEVAVASSEUR est prouvée par le PV d'audition du 19 novembre 2002 du notaire Eric HAYE ST-HILAIRE. Christine JUNOD avait été contrainte de convoquer ST-HILAIRE sur les pressions de LEVAVASSEUR. Parallèlement, ST-HILAIRE avait aussi été contraint par LEVAVASSEUR de révéler que les comptes étaient bloqués chez MOTTU, sous son entière autorité
Voir Mémoire – point 106.

Les Escrocs précités « tête du complot » n'ont pas accepté cette trahison de LEVAVASSEUR qui compromettait leurs plans et **ont commandité son assassinat survenu le 2 février 2003, le matin**

même où LEVAVASSEUR avait rendez-vous avec Joseph FERRAYÉ pour lui remettre les copies de toutes les pièces bancaires...

Eric de LA HAYE ST-HILAIRE quant à lui a déclaré à mon **procès le 6 juillet 2007** (MOTTU <> BURDET) où il était cité comme témoin, qu'il « avait pu voir des extraits de copies de relevés de comptes qui authentifiaient les déclarations du détective LEVAVASSEUR ». J'ai dû menacer mon avocat Me Daniel BRODT de quitter l'audience, pour qu'il daigne obliger le Président Bertrand SAUTEREL à faire inscrire au PV la réponse du Notaire parisien alors que nous parlions à ce moment précis des **100 milliards versés par le KOWEIT**. Le Président complice Bertrand SAUTEREL et mon avocat (traître) ont refusé que le montant soit inscrit au PV.

La raison en est simple en regard des explications données aux points 9 ss de l'appendice 13 (Mémoire page 149) où il est question dans un premier temps et durant son vivant, de la dissimulation de l'audition du 24 novembre 1999 de Daniel LEVAVASSEUR, puis dans un deuxième temps de la commission du **faux de la déposition**, intégré au dossier après sa mort, mais où il est fait mention de **100 millions** au lieu de 100 milliards.

A mon procès du 6 juillet 2007, Pierre MOTTU, le Président Bertrand SAUTEREL, le Procureur général Eric COTTIER et mon avocat traître Daniel BRODT, ne pouvaient pas laisser le notaire **Eric de la HAYE-ST-HILAIRE** associé de Pierre MOTTU dans l'établissement des conventions en novembre 1995 et janvier 1996, **déclarer que le KOWEIT avait versé 100 milliards de dollars alors que le faux commis au Parquet genevois par les escrocs, ne faisait état que de 100 millions...**

Il est évident que Pierre MOTTU avait eu les « moyens » de convaincre les « magistrats » vaudois à sa cause comme il l'a du reste fait avec le Député vaudois BRELAZ qui m'avait affirmé vouloir suivre tous les débats et qui n'a été présent que la première matinée. Par contre, dans une lettre adressée à une connaissance, le Député BRELAZ a repris mot pour mot la plaidoirie de l'avocat de MOTTU, Me Alec RAYMOND... www.burdet.info/pièces.html Documents divers – 06.09.2007 Réponse député BRELAZ. **L'appendice 1 en fin du courrier adressé au Député BRELAZ est un concis de la complicité des autorités judiciaires dans l'escroquerie des royalties.**

Responsabilité vaudoise

A l'évidence, le MP de Genève a été la base organisationnelle de l'escroquerie des royalties FERRAYE, mais c'est le Canton de Vaud, par la complicité du « juge d'instruction » Jean-Marie RUEDE qui a permis que les fonds séquestrés soient libérés au profit de nouveaux escrocs (avocats, notaires, banquiers, juges, etc.).

Les conventions établies par Me Pierre MOTTU devaient permettre le rapatriement des royalties au profit de Joseph FERRAYÉ par l'intermédiaire de la Société d'André SANCHEZ. Or, celui-ci ne recevait pas l'argent malgré les ordres de virement donnés et il s'était adressé à plusieurs reprises au juge d'instruction Jean-Marie RUEDE pour lui faire part du fait que ses partenaires détournaient l'argent.

Il a été tellement insistant qu'il a été retrouvé « suicidé » dans des conditions qui ne laissent planer aucun doute sur l'assassinat. Rapports de police incohérents et refus du juge d'instruire sur les dénonciations, démontrent que tout ce petit monde a été complice du crime commis. www.burdet.info Appendice 14 – Mémoire page 188.

En ne donnant pas suite aux plaintes d'André SANCHEZ qui dénonçaient l'escroquerie en cours au détriment de Joseph FERRAYÉ, le « juge » Jean-Marie RUEDE a engagé la responsabilité de l'Etat de Vaud sur les quelque 3'000 milliards de dollars qui ont été escroqués à l'époque et doivent être revalorisés à la valeur 2014.

Je me porte donc partie civile à l'encontre de l'Etat de Vaud et compte tenu de la gravité des faits et de l'importance de l'enjeu financier, je demande **le séquestre de toute subvention ou indemnité** que l'Etat de Vaud devrait toucher à l'avenir de la Confédération. Qu'il en soit de même de tous les comptes ou valeurs dont l'Etat de Vaud serait titulaire.

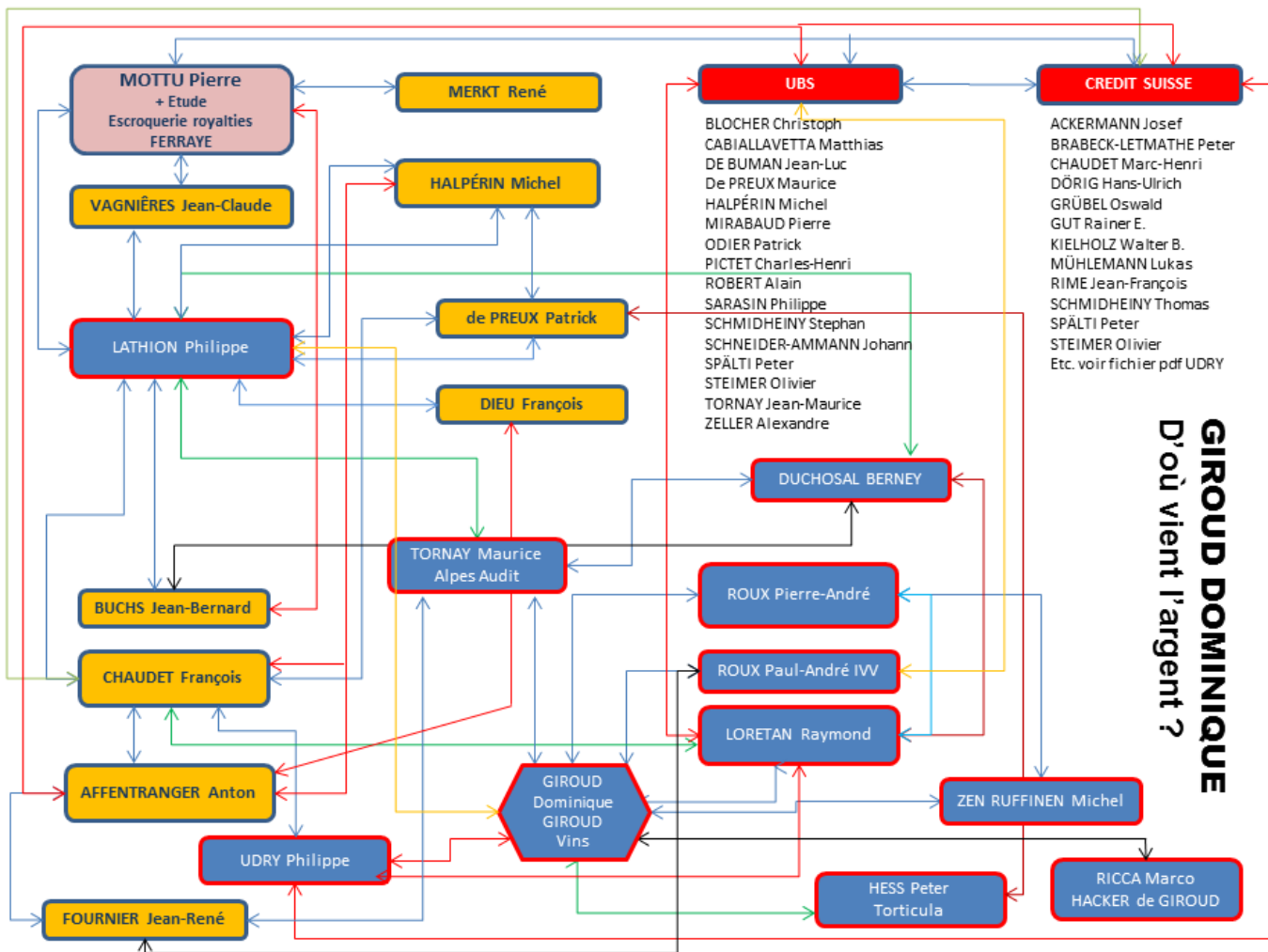
Cette requête est déposée en raison du déni de justice des Autorités vaudoises dans les plaintes contre l'escroquerie des royalties FERRAYÉ dont je suis bénéficiaire à 50 %. Et d'autre part pour le

comportement des autorités vaudoises qui m'ont emprisonné durant 24 mois dans le seul but de m'empêcher de faire valoir mes droits, au travers de procès dignes des meilleures dictatures.

Exemple du blanchiment des royalties FERRAYÉ

Récemment, l'affaire GIROUD Vins a mis en lumière une société dont le propriétaire Dominique GIROUD n'avait aucune fortune et dont les revenus de l'exploitation n'auraient jamais permis de construire l'empire de Dominique GIROUD. **Alors, d'où vient l'argent ?**

Au Ministère Public de Genève où l'affaire a été traitée, **personne n'a voulu se poser la question** et il n'est pas difficile de comprendre les raisons de ce déni de justice. Le tableau des liens d'influences ci-dessous, en donne une idée :



Les 24 fichiers pdf recherchés sur la base des liens partant de « Dominique GIROUD », ont permis de mettre en évidence, sans aucun doute, que « L'AFFAIRE GIROUD » découle directement du blanchiment des royalties FERRAYE. Là aussi je me porte partie civile contre l'ensemble des parties concernées.

« L'expérience BLOCHER » qui a paru sur les écrans TV ces dernières semaines, m'a aussi permis de mettre en évidence l'implication de l'intéressé avec le blanchiment des royalties FERRAYÉ dès 1992-1993. Au moment où SBG / UBS détournait les royalties escroquées, Christoph BLOCHER était membre du Conseil d'Administration de SBG CH-020.3.923.521-9, soit la société principale du groupe à ce moment-là. Y étaient également présents à la même période, le Conseiller fédéral Johann SCHNEIDER-AMMANN et par la suite le Conseiller aux Etat Jean-René FOURNIER, Jean-Luc de BUMAN, Maurice de PREUX, Patrick ODIER, Charles-Henri PICTET, Pierre MIRABEAUD, Philippe SARASIN, Alain ROBERT, Peter SPÄLTI, Olivier STEIMER, Alexandre ZELLER, Jean-Maurice TORNAY, Michel HALPÉRIN, etc., et bien sûr tous les grands cadres d'UBS qui ont contribué à l'anéantissement des fleurons de l'économie suisse, comme ALUSUISSE, SWISSAIR, WINTERTHUR, etc. **Aucun sacrifice n'a été trop cher pour blanchir des dizaines de milliards en une opération !**

On apprend dans ce reportage qu'en 1983 le Tribun zürichoïse n'avait aucune fortune et qu'il a pu racheter EMS Chemie, la ferme et les 700 ha, le château de Rätzünd sans aucune garantie. Soit, c'est possible avec le banquier Albert SCHAEFFER parmi ses amis et d'autant plus qu'EMS Chemie à l'époque ne valait plus un kopeck. Mais Stéphane BRON précise qu'en 1999 la fortune personnelle de Christophe BLOCHER s'élevait à 2 milliards de francs, qu'il avait jusque-là construit 117 usines en Chine, revendues ensuite à prix d'or, grâce à la valeur des brevets. De toute cette étape, rien ne figure dans l'historique d'EMS Chemie dans la présentation de la société sur Internet, et pour cause s'il s'est agi d'une opération de blanchiment...

Blocher le dit ouvertement : la caméra et le micro ne pourront pas tout enregistrer. Hors cadre, il confiera à Bron avoir «trop de secrets».

En 1993, des centaines de milliards devaient être investis pour dissimuler et blanchir l'escroquerie des royalties FERRAYÉ. BLOCHER entre au Conseil d'Administration de SBG. Tout démontre que Christoph BLOCHER n'était pas simplement un blanchisseur des fonds concernés, mais que comme administrateur de SBG, il a contribué directement à l'escroquerie. Il en est de même du Conseiller Fédéral Johann SCHNEIDER-AMMANN et de tous les décideurs de **SBG** inscrits au RC à cette période-là. J'attire tout particulièrement votre attention sur le **Directeur Alain ROBERT** (fichier pdf FOURNIER) et page 114 du Mémoire.

1992 / 1993 sont les années euphoriques de Christoph BLOCHER et Martin EBNER. Ils rachetaient des sociétés à tour de bras et les revendaient après les avoir redressées ou démantelées. Leur devise était que « **les profits vont au capital, plus au travail. Les marchés financiers prennent le pouvoir sur le monde** ».

Cette déclaration reflète exactement **la situation qu'a créée le blanchiment des royalties FERRAYÉ**. Les escrocs qui ont détourné ces centaines de milliards, ont pris le contrôle de l'économie en rachetant tous les secteurs d'activité : services, industrie, énergie, horlogerie et luxe, matières premières, commerce de détail, transports, etc. pour asservir le monde du travail à leur profit personnel. Ces individus n'ont aucune morale, aucune éthique, aucun respect, si ce n'est obéir au pouvoir de l'argent. Ils ont perdu toute faculté de discernement ! Eh bien c'est ça que **MAINTENANT** nous devons changer, en reprenant le contrôle de toute l'économie qu'ils ont détournée ! Nous repositionnerons l'économie **AU SERVICE** des populations et ce ne doit plus jamais être le contraire !

Il est évident que la présente plainte va ouvrir la porte à une instruction conséquente qui prendra assurément plusieurs années. Mais dès maintenant, les mesures doivent être prises pour qu'**aucune collusion** ne puisse être constatée à l'avenir. Il en va non seulement de la crédibilité, mais surtout de la **responsabilité de la Suisse** qui, si le MPC ne fait pas son travail selon les règles déontologiques, pourrait conduire la Confédération Helvétique, de par sa responsabilité, à une cessation de paiement, tellement les montants impliqués sont importants.

La recherche de la JUSTICE ne doit pas dissuader le MPC de pratiquer avec discernement, mais sans retenue, des arrestations préventives, des mises au secret ou toutes mesures utiles prévues par la loi. En aucun cas la notoriété, la fortune ou l'appartenance politique ou économique d'un individu, ne devra être un obstacle au déroulement de la procédure. Nous serons attentifs à chaque détail pour invoquer la responsabilité de l'Etat au besoin.

Dans cette optique, je me porte partie civile en mon nom personnel et au nom de Joseph FERRAYÉ contre l'ensemble des sociétés que représentent les individus ou leurs complices et contre tout individu qui sera condamné en justice.

En regard d'une ordonnance du 9 juillet 2007 rendue par le Procureur Félix REINMANN dans la procédure BA/EAI/6/07/0326, il n'est pas inutile de préciser que la présente plainte correspond en tout point aux tâches qui incombent au Ministère Public de la Confédération :

Criminalité organisée, terrorisme, blanchiment d'argent, corruption

Le travail du Ministère public de la Confédération contribue dans une mesure essentielle à la lutte contre la **grande criminalité transfrontalière**. Il s'agit alors de cas relevant de la **criminalité organisée**, du terrorisme, **du blanchiment d'argent, de la corruption ainsi que de la criminalité économique** avec de fortes **ramifications internationales ou intercantionales**.

Ces procédures pénales constituent la plus grande partie du travail du Ministère public de la Confédération. Elles se distinguent avant tout des autres procédures par le fait que les infractions qu'elles visent ont été en majeure partie commises **à l'étranger ou dans plusieurs cantons**. A cela s'ajoute la **complexité** des cas traités. Cette complexité peut être provoquée par des actes raffinés très **stratifiés**. En règle générale, ces procédures sont également très onéreuses et exigent des connaissances techniques spéciales et une coopération internationale fort poussée. Elles demandent également beaucoup de temps de sorte qu'il faut disposer des ressources nécessaires pour les traiter.

Le Canton de Genève est directement impliqué dans l'escroquerie, par la complicité de son MP et de son Conseil d'Etat. Le Canton de Vaud par la complicité de Magistrats et des Autorités qui n'ont pas poursuivi d'office l'escroquerie dénoncée par plainte et qui au contraire m'ont fait emprisonner deux ans pour me faire taire. Le Canton du Valais est maintenant impliqué par son Conseiller d'Etat TORNAY et sa magistrature qui pratique le déni de justice sur l'affaire GIROUD, etc. A l'international, la France joue le « Maître chanteur » sur nos Autorités fédérales compromises. Mais le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, les USA, etc. ont également contribué à ce crime et la récente nomination de Jean-Claude JUNCKER ancien Ministre luxembourgeois à la Présidence de l'Union Européenne n'est qu'une démonstration supplémentaire de la soumission de l'Europe au Crime organisé ! Quant aux USA, la DEA a été particulièrement active pour éviter tout contrôle sur les transferts des fonds escroqués selon les détails donnés aux points 23, 27, 34 ss, 65 et 79 du mémoire.

Tout manquement du MPC dès lors dans le dépôt de la présente plainte sera considéré comme déni de Justice et complicité envers le crime organisé. Plainte pénale sera alors déposée contre l'Etat et contre les fonctionnaires impliqués.

L'affaire GIROUD Vins et les liens qui en découlent démontrent manifestement un crime organisé avec blanchiment d'argent se déroulant dans le cadre de divers cantons et à l'international. Le Ministère Public genevois doit être récusé et interdit de toute intervention, puisque la présente plainte démontre son implication dans le crime FERRAYÉ, donc le blanchiment GIROUD et Consorts.

Pour en revenir à l'ordonnance citée plus haut, le déni de justice évident qui avait prévalu et après consultation de la liste des « REINMANN » originaires de Walliswil b. Niederbipp qui figurent dans notre base de données, **je récusé d'entrée de cause le Procureur fédéral Félix REINMANN**. Son manque d'objectivité pour ne pas dire son arbitraire (soupçons insuffisants de commission d'infraction, reproches émis pas clairement formulés, etc.) dans l'ordonnance du 9 juillet 2007, ne me laissent plus aucun doute quant à son incapacité à intervenir dans la présente cause de manière non arbitraire, voire impartiale.

Je précise également, que compte tenu de mon droit effectif aux royalties à hauteur de 50 % cédés par Joseph FERRAYÉ en ma faveur selon mandat du 25 septembre 2004, la présente plainte ne pourra pas être traitée comme dénonciation. Je suis partie intégrante à la procédure.

Enfin et pour terminer, j'aimerais préciser après l'épisode « Michel SAPIN », que poursuivre l'Omerta sur l'escroquerie et le blanchiment des royalties FERRAYÉ contribuerait à mettre en danger non seulement la sécurité de la Suisse, mais son indépendance comme Etat LIBRE et DÉMOCRATIQUE. Une démocratie toute relative je vous le concède. Vous auriez alors à rendre des comptes très prochainement à vos Concitoyens et Concitoyennes si vous ne faites pas scrupuleusement le travail qui vous incombe.

Cette plainte ne suffira assurément pas à répondre à toutes vos questions, et c'est pour cette raison que je me tiens à votre disposition à cette fin. Les pièces jointes en fichier pdf suffiront pourtant à vos premières démarches. Vous pouvez d'ores et déjà procéder à une perquisition au MP de Genève pour saisir l'ensemble des classeurs qui concernent l'Affaire FERRAYÉ. A l'époque ils représentaient deux

tables de travail de 80 * 160 cm de classeurs fédéraux, lorsque Joseph FERRAYÉ a vu pour la dernière fois ses dossiers. Il doit en être de même à l'étude BONNANT & WARLUZEL, à l'étude MOTTU, à la Fondation Wilsdorf, au bunker ROLEX, aux domiciles des intéressés, des procureurs BERTOSSA et ZAPELLI, etc. Aucune voie ne doit être négligée. Dominique WARLUZEL pourrait être le plus vulnérable actuellement compte tenu de son état de santé.

A partir du moment où l'enquête sera ouverte, il est évident que les instigateurs du crime organisé tenteront de me faire éliminer. C'est donc à vos services que reviendra le devoir d'assurer ma protection, sachant que des menaces indirectes m'ont déjà été transmises. Voir lettre du 8 janvier 2014 (fichier pdf) adressée au Président du Conseil d'Etat vaudois qui n'a pas réagi. Les autorités vaudoises n'avaient déjà pas réagi avant l'assassinat d'André SANCHEZ. A toutes fins utiles, je peux vous assurer que je n'ai aucune envie de me suicider ! Je tiens à le préciser, sachant que les autorités vaudoises ont le « suicide » facile !

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Bardet

Annexe : CD de données comportant :

- Schéma affaire GIROUD
- Notes
- 22 fichiers pdf de liens
- Mémoire Affaire royalties FERRAYÉ
- Pièces du mémoire
- Vidéos Sans aucun doute
- Vidéo entretien FERRAYÉ